



AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

Agir ensemble pour une Essonne durable et solidaire

Annexe à :

Délibération n° 2003-02-0027 du 20 octobre 2003

SOMMAIRE

1. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 PETITS RAPPELS.....	3
1.1. DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE IDÉE QUI FAIT SON CHEMIN DEPUIS 30 ANS.....	4
1.1.1. à l'origine : les organisations internationales.....	4
1.1.2. ...mais aussi dans l'Union européenne.....	4
1.1.3. ...et en France.....	4
1.2. L'APPORT DU SOMMET DE RIO EN 1992.....	5
1.2.1. Les trois sphères du développement durable.....	5
1.2.2. Une démarche fondée sur des principes forts.....	6
1.3. AGENDA 21 : L'OUTIL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	7
2. AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL HISTOIRE DE SON ELABORATION.....	8
2.1. LA CONSULTATION DE LA POPULATION ESSONNIENNE.....	9
2.2. L'ÉLABORATION INTERNE.....	10
2.3. LE SOCLE DU 14 JUIN 2003.....	11
2.4. L'AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL.....	12
3. UNE AMBITION, 4 ORIENTATIONS, 21 OBJECTIFS 120 ENGAGEMENTS PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE.....	13
4. MISE EN ŒUVRE – LES PRINCIPES.....	35
4.1. LES ÉDITIONS ANNUELLES.....	36
4.2. L'OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DES ENGAGEMENTS.....	36
4.3. LA CHARTE INTERNE DU CONSEIL GÉNÉRAL EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE EN ESSONNE.....	36
4.4. LA MISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE.....	37
5. AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL - EDITION 2004.....	38
5.1. RÉPONDRE À QUATRE PRIORITÉS.....	40
5.1.1. Améliorer les transports collectifs pour faciliter la vie quotidienne.....	40
5.1.2. Développer la démocratie participative.....	40
5.1.3. Renforcer les solidarités.....	40
5.1.4. Initier le changement pour un développement durable.....	40
5.2. PLANIFICATION PRÉVISIONNELLE POUR 2004.....	42

1. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

Petits rappels

- Développement durable : une idée qui fait son chemin depuis 30 ans
- L'apport du sommet de RIO en 1992
- Agenda 21 : outil du développement durable

1.1. Développement durable : une idée qui fait son chemin depuis 30 ans

1.1.1. à l'origine : les organisations internationales...

1972 – A la Conférence de l'ONU sur l'environnement de Stockholm, l'idée d'un éco-développement est avancée en contrepoint d'une croissance guidée par des considérations exclusivement économiques.

1980 – Le terme anglo-saxon de « sustainable development » apparaît pour la première fois dans l'ouvrage Stratégie mondiale de la conservation publié par l'UICN (Union internationale de la conservation de la nature). Traduit littéralement par développement soutenable, cette notion est encore essentiellement environnementale.

1987 – Le rapport « Notre avenir commun », commandé par l'ONU à Mme Gro Harlem BRUNDTLAND, 1^{er} ministre de Norvège, fait connaître le concept de développement durable (meilleure traduction de sustainable development). L'idée fondatrice est qu'il faut gérer les ressources naturelles pour assurer un avenir au développement lui-même.

1992 – Sur la base du rapport Brundtland, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à RIO lie définitivement les questions d'environnement et de développement. La déclaration de RIO, signée par 178 pays dont 110 chefs d'Etats est un texte fondateur.

1997 – Le bilan RIO+5 établi par l'Assemblée générale de l'ONU à New-York est un constat d'échec. Les engagements de Rio ne sont pas tenus. Les accords escomptés ne sont pas obtenus, notamment la limitation des émissions de gaz à effet de serre que les Etats Unis refusent au sommet de Kyoto.

2002 – Le sommet de l'ONU RIO+10 à Johannesburg a fait craindre un retour à Rio-10. Si les gouvernements se sont félicités de la réussite du Sommet tout en appelant à l'application du Plan de mise en œuvre, de nombreuses associations de la société civile ont été beaucoup moins enthousiastes. Pour celles-ci, ce fut une occasion ratée de proposer des calendriers, des cibles, et des financements concrets en vue de mettre en œuvre l'Agenda 21.

1.1.2. ...mais aussi dans l'Union européenne...

Après le sommet de Rio, les traités de Maastricht (1992) puis d'Amsterdam (1997) font explicitement référence au développement durable.

La charte d'Alborg (1994) conclue la première conférence des villes durables. En passant de la charte à la pratique, la 2ème conférence (Lisbonne, 1996) confirme que les autorités locales doivent être les principaux moteurs du processus d'Agenda 21 local. La 3ème conférence (Hanovre, 2000) dresse un bilan européen des Agenda 21 locaux engagés et souligne l'importance de l'évaluation de ces démarches.

Pour la période 2000-2006, l'attribution des fonds structurels européens prime les projets de territoires conduits dans l'esprit du développement durable.

1.1.3. ...et en France.

Dès 1993 est créée la Commission du développement durable. Elle est chargée de proposer aux pouvoirs publics les orientations d'une telle politique et d'assurer l'interface avec les experts et la société civile.

Un très important travail législatif concrétise cette approche.

En 1996, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) crée, entre autre obligation, celle de réaliser des plans de déplacements urbains (PDU) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

La loi Voynet (N°99-533) d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire inscrit la démarche d'Agenda 21 local dans les projets d'agglomération et les chartes de pays. Elle confirme également une nouvelle génération de contrats de plan Etat/Région davantage axés sur le développement durable selon un calendrier conforme à celui des financements européens.

Dans une logique plus institutionnelle, la loi Chevènement (N°99-586) offre, avec la communauté d'agglomération, une maîtrise d'ouvrage –intégrée juridiquement et solidaire fiscalement- aux démarches esquissées dans la loi Voynet.

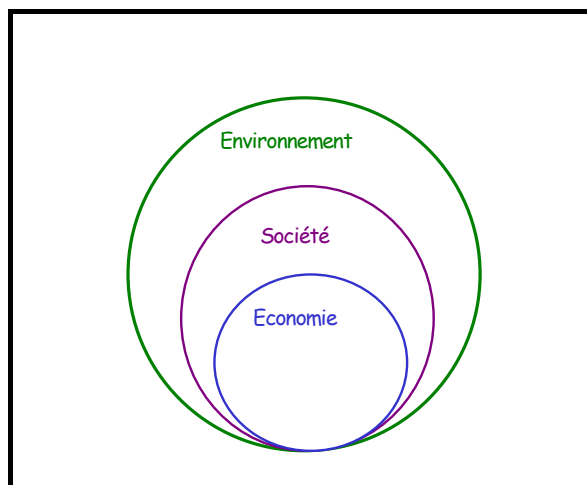
La loi d'orientation agricole (N°99-574) propose de contractualiser les « plans de développement durable ».

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU N°2000-1208) crée les documents de planification à l'échelle de ces nouveaux territoires de projet qui doivent s'appuyer sur des débats publics très en amont des décisions.

Enfin, la loi relative à la démocratie de proximité (N°2002-276) définit les règles de la participation du public à l'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

1.2. L'apport du sommet de RIO en 1992

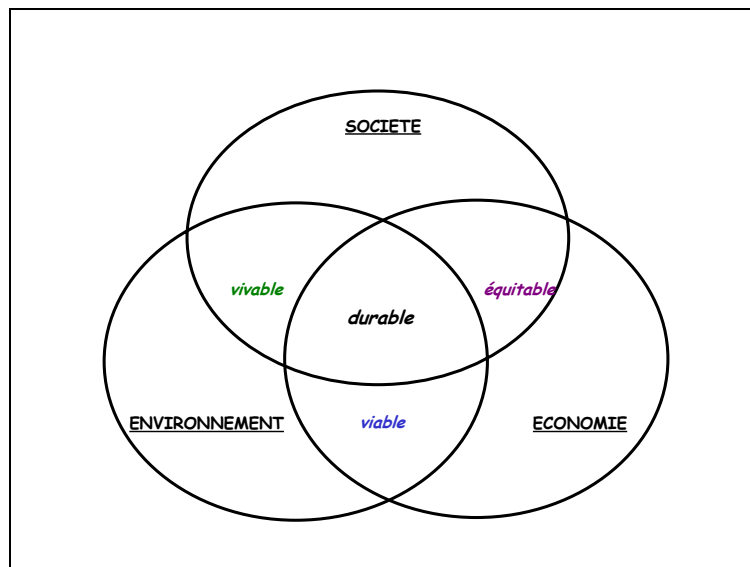
1.2.1. Les trois sphères du développement durable



Le sommet de Rio fait sienne la définition du rapport Brundtland : « **le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ».

Il propose une vision globale permettant de sortir de l'antagonisme économie/environnement. Ici, la sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle-même incluse dans la biosphère. La conséquence est que l'activité économique ne saurait durer et encore moins se développer sur le long terme si la nature venait à être trop gravement endommagée.

La représentation, aujourd'hui admise, désigne « 3 sphères » : Société, Economie et Environnement. Leur aire d'intersection constitue l'objectif d'un développement durable.



Le mode de développement recherché est tout à la fois équitable, viable et vivable. On parlera d'objectifs à triple dividende, gagnants à la fois sur les plans environnemental, sociétal et économique.

A l'inverse d'une démarche sectorielle, seule une approche globale permet d'appréhender de façon simultanée les trois dimensions en analysant leurs interactions.

Afin d'identifier les interdépendances et éviter les contradictions, une nécessaire transversalité s'impose.

1.2.2. Une démarche fondée sur des principes forts

La déclaration de RIO proclame 27 principes, qui couvrent un vaste champ de préoccupations éthiques ou universalistes (rôle des femmes et des enfants, la guerre et la paix, Etats et coopération, relations Nord-Sud, intégration économie-environnement, etc.).

Certains d'entre eux ont un impact fort sur la conduite des politiques publiques :

- le principe de **participation**

Il suppose que la population soit associée aux prises de décisions. La concertation des acteurs et des citoyens vise à une perception commune des enjeux pour aboutir à une stratégie partagée.

- le principe de **solidarité**

Il implique qu'elle joue dans le temps, en reliant court et long terme jusqu'aux générations futures, et dans l'espace, en articulant les différentes échelles de territoires (des rapports Nord-Sud, urbain-rural, aux territoires de projet, aux communes et jusqu'aux quartiers en difficulté).

- le principe de **responsabilité**

Collective et globale, à l'échelle de la planète et des générations futures, cette responsabilité fait écho à la responsabilité individuelle et locale des agissements de chacun. C'est l'articulation entre le global et le local, entre l'individuel et le collectif qui doit être réussie

- le principe de **précaution**

Il donne la possibilité de revenir sur des actions lorsque leurs conséquences ne sont pas mesurées avec assurance afin d'éviter les tournures irréversibles. Ce principe ne doit pas être confondu avec le principe de prévention.

L'application de ces principes de RIO, dans l'objectif d'un développement durable, induit des changements profonds dans la conduite de l'action publique. Il faut construire des partenariats, inventer une maîtrise d'ouvrage partagée et des coordinations d'un nouveau type : c'est ce qu'on appelle désormais la gouvernance. La bonne gouvernance -en se rapprochant des citoyens et des acteurs locaux- est non seulement participative, transparente et responsable mais elle s'assure encore que les priorités politiques sont largement partagées par la société.

Considéré comme un sommet d'alerte et de prise de conscience, RIO reste la référence à partir de laquelle se déclinent les grands rendez-vous internationaux sur les enjeux planétaires.

1.3. Agenda 21 : l'outil du développement durable

Egalement appelé « Actions pour le 21ème siècle », l'Agenda 21 est un document de propositions adopté au sommet de Rio. Epais (40 chapitres) et touffu (2 500 articles), il décline les mesures à prendre pour garantir un développement durable. Il n'est cependant pas juridiquement contraignant pour les Etats signataires.

Le chapitre 28 précise que la participation et la coopération des collectivités territoriales est un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme d'actions. Les collectivités locales de tous les pays sont ainsi appelées à adopter un Agenda 21 local.

L'Agenda 21 local est un document stratégique et opérationnel. C'est un projet à long terme qui se décline en programmes d'actions soumis à évaluation régulière. Il résulte d'un large débat organisé à l'échelle de chaque territoire.

La démarche étant novatrice, son processus relève davantage de l'expérimentation que d'une procédure balisée.

2. Agenda 21 départemental

HISTOIRE DE SON ELABORATION

- La consultation de la population essonnienne
- L'élaboration interne
- Le socle du 14 juin 2003
- L'Agenda 21 départemental

Par délibération en date du 28 mars 2002, le Conseil Général de l'Essonne s'est engagé dans l'élaboration d'un Agenda 21 départemental. Le rapport de présentation de cette délibération précise qu'une *"double réflexion, en interne et en externe, permettra d'élaborer, à l'issue de ce processus collectif de décision, le contenu de l'Agenda 21 départemental"*.

La construction de l'Agenda 21 départemental a donc fait l'objet d'un double travail. En direction de la population essonnienne, une large consultation a permis d'établir un premier diagnostic à partager du territoire et de ses enjeux. Dans les services départementaux, une mission transversale a associé l'ensemble des directions au travail de réflexion et sensibilisé les agents aux enjeux du développement durable.

2.1. La consultation de la population essonnienne

La délibération du 28 mars 2002 a engagé l'organisation de la consultation autour de cinq temps forts :

- **Ecoute** des Essonniens au travers de la mise en œuvre d'une enquête d'opinion à l'échelle départementale, d'une exploitation audiovisuelle de celle-ci et de la tenue de forums largement ouverts.
- **Construction** de propositions par la constitution de groupes de travail.
- **Analyse** des propositions et hiérarchisation de celles-ci en vue de la définition d'un programme d'actions concrètes.
- **Restitution** de ce programme d'actions dans le cadre d'un forum du développement durable.
- **Engagement** et propositions de nouvelles politiques départementales.

Une consultation par appel d'offres ouvert avait été retenue pour le choix du prestataire. Ce choix a été effectué par la Commission départementale d'appels d'offres en novembre 2002.

La consultation de la population a été menée entre les mois de décembre 2002 et juin 2003.

De décembre à février, une enquête audiovisuelle auprès d'un échantillon de 2 000 personnes a abouti à 164 entretiens filmés, 50 heures de tournage et un reportage final de 35 minutes sur la perception et les souhaits des Essonniens pour leur département. Cette phase a constitué le temps de l'écoute.

Les résultats de cette enquête qualitative ont été présentés dans 7 forums décentralisés. 200 personnes à la réunion de lancement à Evry, 140 à Boussy-Saint-Antoine, 170 à Corbeil-Essonnes, 160 à Etampes, 140 à Orsay, 260 à Janville-sur-Juine et 270 à Morsang-sur-Orge sont venues en débattre tout au long du mois de mars. Ce fut le temps du dialogue.

A l'issue de chaque forum ont été constitués des groupes de propositions sur chacune des 4 thématiques majeures de l'enquête :

- comment mieux se déplacer ?
- comment mieux protéger l'environnement ?
- comment mieux vivre ensemble ?
- quel développement économique et pour qui ?

Au total, plus de 300 personnes ont assisté à 48 séances de travail, en mars et avril, et ont rédigé et signé 582 propositions individuelles ou collectives. Ce fut le temps des propositions.

Enfin, aux mois d'avril, mai et juin, un questionnaire, élaboré à partir de l'analyse du film, des forums et des propositions, a été envoyé à la population. L'analyse des 2 000 premières réponses a permis de confirmer quantitativement les priorités dégagées au cours du processus.

Un Comité de pilotage s'est réuni tous les mois, composé d'élus de la majorité et de l'opposition (jusqu'en mai), ainsi que de l'administration pour piloter la consultation. Un Comité technique en a assuré le suivi hebdomadaire. Le journal mensuel de l'Essonne et le site Internet www.essonne.fr en ont relayé l'actualité et les documents de synthèse.

2.2. L'élaboration interne

En interne, une réflexion a été lancée auprès de l'ensemble des agents départementaux entre septembre 2002 et septembre 2003. Elle vise à faire du Conseil Général de l'Essonne une collectivité pilote en matière de développement durable.

Un premier séminaire, en septembre 2002, a permis d'aborder les fondements du développement durable avec 200 cadres départementaux, et d'en proposer une définition adaptée au Conseil Général de l'Essonne : ***« développement mesuré du territoire essonnien, construit démocratiquement, qui garantit l'équité sociale, tant du point de vue des citoyens qu'au plan des collectivités locales, et permette un progrès économique garant des ressources et des milieux naturels pour les générations actuelles et futures »***.

Un « Atelier » du Développement durable et solidaire est constitué avec 22 correspondants volontaires de chaque direction pour faire le lien entre la consultation externe et la transversalité du travail de l'administration. Cet Atelier, réuni toutes les semaines de février à septembre 2003, a notamment organisé l'animation des groupes de propositions, l'analyse des propositions, la formulation des réponses aux auteurs, et l'instruction des engagements de l'Agenda 21.

L'Atelier s'est subdivisé en 3 groupes thématiques pour préparer le cahier des charges d'une charte du développement durable et solidaire.

L'ensemble des directions départementales ont contribué à l'analyse des propositions citoyennes. Certaines suggestions couvrant plusieurs thèmes, les services départementaux ont rendu plus de 1200 instructions de propositions.

Six rencontres internes sur le développement durable au mois d'avril ont permis de présenter la démarche de consultation et les enjeux du développement durable et solidaire à 400 agents départementaux. 5 groupes de travail ont ensuite réuni 150 volontaires pour travailler sur les thématiques issues de la consultation.

Un jeu concours, une exposition itinérante, des articles mensuels dans le journal interne et des réunions d'information avec les directions ont également visé à la sensibilisation du plus grand nombre.

Enfin, un deuxième séminaire est consacré au développement durable en septembre 2003. Les 250 cadres départementaux présents ont apporté leur contribution, dans 12 ateliers, à la préparation de la charte du développement durable et solidaire et à la mise en œuvre des projets transversaux de l'Agenda 21 départemental.

2.3. Le socle du 14 juin 2003

Ces deux phases de travail ont confirmé la nécessaire transversalité des réponses à apporter pour dépasser les aspects sectoriels. Le croisement des grands thèmes de la consultation avec les objectifs du développement durable aboutit à 4 axes stratégiques.

Le socle de l'Agenda 21 départemental comprenant 4 orientations stratégiques, 21 objectifs et 91 engagements a été présenté lors des Rencontres du développement durable et solidaire le 14 juin dernier au Génocentre à Evry auxquelles 400 personnes ont participé.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS			
	1-Mobilité	2-Environnement	3-Société	4-Economie
Développer une citoyenneté garante d'un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la démocratie participative - Développer une conscience Eco-citoyenne - Devenir un Département pilote du développement durable 			
Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux répondre aux besoins des personnes âgées - Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées - Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer du lien social
Promouvoir un développement raisonné pour être durable	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la diversité et la qualité des modes de déplacements - Partager la voirie 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Economiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine - Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable
Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures	<ul style="list-style-type: none"> - Innover pour des transports propres 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les espaces naturels et le patrimoine - Reconquérir la qualité des rivières - Prévenir la production et développer la valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Agir contre les nuisances sonores et les pollutions

Le socle du 14 juin a été analysé et enrichi par les élus et les services départementaux entre les mois de juillet et septembre 2003.

L'instruction des 91 premiers engagements a été assurée par 80 personnes dont 45 pilotes appartenant à 16 directions départementales.

2.4. L'Agenda 21 départemental

En synthèse des travaux propres à chaque Vice-Présidence, trois réunions de l'Exécutif départemental ont été consacrées à la validation du projet. La structure de l'Agenda 21 départemental est confirmée et reprend celle du socle avec 4 orientations stratégiques et 21 objectifs. Il comprend désormais 120 engagements.

Cet Agenda 21 départemental permet de valider un premier diagnostic spontané issu de la consultation et d'y répondre en actant une première série d'actions. Il devra donc être complété par de nouvelles analyses de citoyens ou d'experts.

Afin de garantir le lien avec la phase d'élaboration, tout en inscrivant les actions dans la durée, une programmation prévisionnelle est proposée de l'immédiat court terme au long terme. Il n'est, bien sûr, pas question de figer aujourd'hui l'ensemble des actions futures mais bien de définir un processus d'amélioration continue des objectifs et des décisions dans le temps. Le programme initial ouvre droit à révisions périodiques.

Outil vivant et pérenne, l'Agenda 21 départemental se décline en éditions annuelles. Chaque édition annonce les priorités de l'année à venir, la programmation de mise en œuvre et fait le bilan ainsi que l'évaluation de l'édition précédente.

C'est à dire construire, ensemble, l'Essonne de demain.

L'Agenda 21 départemental constitue un cadre global de réflexion, de décision et d'action. La démocratie participative en est un levier essentiel pour conserver un enracinement au plus près des réalités du terrain et élargir l'audience du débat public.

C'est à dire favoriser l'émergence d'une nouvelle citoyenneté.

L'Agenda 21 départemental ne constitue pas une nouvelle politique, il permet d'instaurer la transversalité entre les politiques départementales ainsi que dans les pratiques de l'administration. En cela, il induit des changements dans la conduite de l'action publique.

C'est à dire toujours innover pour un service public de haute qualité.

Le vote de l'Agenda 21 départemental ne marque pas la fin du processus mais bien une nouvelle étape de la démarche engagée pour durer.

3. Une ambition, 4 orientations, 21 objectifs 120 engagements Programmation prévisionnelle

Les 120 engagements sont programmés à court et à moyen-long terme. Leur programmation est structurée autour de 4 orientations stratégiques et 21 objectifs.

- 1^{ère} orientation : Développer une citoyenneté garante du développement durable.
- 2^e orientation : Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire.
- 3^e orientation : Promouvoir un développement raisonné pour être durable.
- 4^e orientation : Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures.

Développer une citoyenneté garante du développement durable

1. Renforcer la démocratie participative

La phase d'écoute et de propositions a révélé la demande forte d'une meilleure association des Essonnais à la décision publique dans de nombreux domaines : concertation sur les projets d'aménagements routiers, consultation préalable à l'élaboration des schémas de planification et d'aménagement, audit des besoins en matière de transports en commun, constitution de groupes locaux sur l'eau, instauration d'un système d'écoute des besoins et des souhaits des habitants, entre autres propositions. La démarche engagée pour l'élaboration de l'Agenda 21 départemental a elle-même suscité de fortes attentes : participation « durable » des Essonnais, association de la population à la mise en œuvre des propositions retenues, poursuivre et renforcer la consultation de la population tout au long de la démarche.

Dès lors, faire vivre le débat public en renforçant les instances de concertation et les moyens de la démocratie participative s'avère un enjeu majeur de l'Agenda 21 départemental.

		<i>Programmation prévisionnelle (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	CT	MLT
Renforcer la démocratie participative	1	Installation de l'Observatoire participatif des engagements	X	
	2	Création d'un Conseil départemental de la vie associative	X	
	3	Développer des processus de participation dans les projets départementaux	X	
	4	Mettre en place les outils de concertation pour définir chaque politique publique départementale		X
	5	Construire un dispositif permanent de concertation et de participation de la jeunesse		X
	6	Créer un observatoire participatif de l'Environnement (réseau d'information, de surveillance et d'alerte sur la ressource en eau, les risques naturels et industriels et les cultures d'OGM)		X

Développer une citoyenneté garante du développement durable

2. Développer une conscience éco-citoyenne

Eduquer, sensibiliser, responsabiliser, informer, apprendre les gestes éco-citoyens dès le plus jeune âge, la mise en œuvre du développement durable passe par la responsabilisation de chacun et l'acquisition d'une conscience éco-citoyenne. C'est ce que nous ont dit massivement les Essonnais, en formulant de très nombreuses propositions: sensibiliser les jeunes, les enfants, le milieu scolaire au développement durable, civisme des citoyens pour la propreté et l'entretien du paysage, passeport pour l'éco-citoyenneté, classes pilotes, journée de l'environnement, mise en place d'un lieu de documentation sur l'environnement.

C'est pourquoi le Conseil Général de l'Essonne doit s'engager dans l'éducation relative à l'environnement.

			<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)	
			CT	MLT
<i>Développer Une conscience Eco-citoyenne</i>	7	Un « Ecobus » pour les actions de sensibilisation et d'éducation des scolaires	X	
	8	Organisation d'un concours "Agenda 21" primant les meilleurs réalisations dans 3 catégories : associations, entreprises et collectivités locales	X	
	9	Rubrique mensuelle du développement durable dans le Journal de l'Essonne	X	
	10	Construction sur le site Internet d'une rubrique et d'un forum consacrés au développement durable et à l'Agenda 21 départemental	X	
	11	Ouverture d'une maison départementale de l'environnement (lieu d'information et d'échange)		X
	12	Soutien aux projets éducatifs relatifs au développement durable dans les établissements scolaires		X

Développer une citoyenneté garante du développement durable

3. Devenir un Département pilote du développement durable

Parce que le Conseil général de l'Essonne ne saurait promouvoir le développement durable et solidaire (DDS) sans mettre ses pratiques en conformité avec ses ambitions, un vaste travail est mené, en interne, par les services départementaux.

Par son exemplarité, le Conseil général de l'Essonne veut devenir un département pilote du développement.

		<i>Programmation prévisionnelle (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	CT	MLT
<i>Devenir un Département pilote du développement durable</i>	13	Annexer à l'Agenda 21 départemental une charte interne en faveur du développement durable et solidaire	X	
	14	Renouvellement progressif de la flotte départementale par des véhicules propres	X	
	15	Définir des critères et une méthode d'évaluation des politiques départementales au regard des objectifs du développement durable	X	
	16	Rendre durables toutes les constructions et ouvrages départementaux en intégrant des critères HQE et de participation dans la conduite des projets	X	
	17	Adopter un "guide des bonnes pratiques" de l'administration	X	
	18	Créer et former un réseau de correspondants du développement durable dans tous les services départementaux	X	
	19	Adoption d'une charte éthique des achats publics responsables	X	
	20	Réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux	X	
	21	Privilégier les bois écocertifiés dans les commandes et appels d'offres du Département	X	
	22	Intégrer le Département dans les réseaux d'acteurs du développement durable	X	
	23	Elaborer une charte de la coopération décentralisée en faveur d'un développement durable	X	
	24	Soutien technique et financier aux démarches "Agenda 21" engagées par les collectivités locales de l'Essonne	X	

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

4. Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'Habitat

Se loger, pour beaucoup d'Essonnais, ce droit fondamental n'est pas encore effectif. Jeunes, familles monoparentales ou nombreuses, personnes handicapées, les logements accessibles à ces différents publics continuent de manquer. Plus largement, c'est la question du cadre de vie et de la mixité sociale qui est posée. Cela passe par la réhabilitation des logements sociaux délabrés et un embellissement des espaces communs (bas d'immeubles, espaces verts, espaces publics). Casser les ghettos et rendre la vie de quartier plus conviviale, tel est le message que nous ont adressé les Essonnais.

Le Conseil Général de l'Essonne a d'ores et déjà pris de nombreuses mesures visant à la réhabilitation des logements sociaux, à la « requalification » des espaces publics, à inclure la demande d'espaces verts dans la politique de la ville, à soutenir l'accès au logement des jeunes et aux personnes les plus en difficulté, à favoriser la mise en accessibilité des logements pour les personnes handicapées. Ce n'est pas suffisant.

Le Conseil Général de l'Essonne doit désormais se doter de nouveaux outils pour renforcer cette politique.

		<i>Programmation prévisionnelle</i> <i>(CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	CT	MLT
<i>Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'Habitat</i>	25	Diagnostic de l'habitat et des besoins de logement en Essonne	X	
	26	Accroître le soutien à la construction et la réhabilitation des logements	X	
	27	Disposer d'un outil foncier pour diversifier l'offre de logement, la mixité sociale, le renouvellement urbain et faciliter les opérations d'aménagement et d'équipements		X
	28	Définir avec les bailleurs sociaux une charte de qualité de l'architecture et de l'aménagement des espaces extérieurs		X

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

5. Créer du lien social

Développer l'accès à la culture pour tous, favoriser les relations entre les générations, les cultures, les voisins et les quartiers, développer les lieux de rencontres et d'échange, renforcer l'accompagnement parental, soutenir l'aide aux devoirs, les activités péri-éducatives et l'école ouverte, de nombreuses propositions ont visé à développer les échanges et l'entraide mutuelle, à réaffirmer les principes républicains de mixité, d'égalité et de laïcité. C'est de cette manière que, dans une démarche de prévention, nous rendons nos quartiers plus sûrs et conviviaux nous ont signalé les Essonnais.

Dès lors, soutenir, faciliter et renforcer les initiatives de tous ceux qui s'engagent dans cette démarche s'avère indispensable.

		<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)		CT	MLT
Créer du lien social	29	Soutien accru aux porteurs de projets intergénérationnels	X		
	30	Ouvrir des lieux de rencontres et de réunions à Chamarande	X		
	31	Aide renforcée aux associations d'éducation populaire			X
	32	Création d'un centre de ressources pour appuyer les projets associatifs et citoyens			X
	33	Cofinancer les maisons de quartiers dans les secteurs en contrats de ville, grands projets de ville (GPV) ou opérations de renouvellement urbain (ORU)			X
	34	Diffusion culturelle dans les territoires du Sud du Département			X
	35	Aide au développement du dispositif école "ouverte"			X

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

6. Mieux répondre aux besoins des personnes âgées

Parce que nos aînés vivent de plus en plus tard et ont de nouveaux besoins, nous devons leur offrir de nouveaux services. Pour que l’allongement de l’espérance de vie soit une chance et non une fatalité.

Il s’agit d’abord de renforcer l’autonomie et permettre à toute personne de rester à son domicile aussi longtemps qu’elle le souhaite. Il s’agit aussi de soutenir financièrement les personnes dépendantes et de lutter contre leur isolement.

			<i>Programmation prévisionnelle</i> <i>(CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	
			<i>CT</i>	<i>MLT</i>
<i>Mieux répondre aux besoins des personnes âgées</i>	36	Maintenir le droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie des personnes âgées) dans sa formulation initiale	X	
	37	Intensifier les actions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	X	
	38	Créer des structures d'accueil de jour de proximité pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	X	
	39	Développement des plates-formes départementales de services d'aide à la personne		X

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

7. Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées

Faciliter la vie quotidienne des handicapés. Cette proposition résume bien l'état d'esprit des nombreuses demandes formulées par les groupes de propositions. Droit au logement, liberté de déplacement, possibilités renforcées d'autonomie, les exigences sont fortes.

Il s'agit aujourd'hui de s'engager pour assurer un véritable droit à la ville pour les personnes handicapées.

		<i>Programmation prévisionnelle</i> <i>(CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>		<i>CT</i>	<i>MLT</i>
<i>Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées</i>	40	Permettre le maintien à domicile en développant une offre de service adaptée (auxiliaires de vie)	X		
	41	Plus une seule construction de bâtiments, d'équipements ou d'espaces publics, subventionnée par le département, qui ne prenne en compte l'accessibilité des personnes handicapées	X		
	42	Ouverture d'une Maison départementale du handicap			X
	43	Mise en accessibilité des bâtiments départementaux			X
	44	Création d'un service public d'aide technique au montage des projets pour la création, le développement et la gestion des structures d'accueil			X
	45	Plus un seul adulte handicapé sans structure d'accueil adaptée à horizon de 10 ans			X
	46	Offrir à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs un lieu d'accueil, d'information et d'orientation			X

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

8. Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques

Du fait de leur handicap ou de leur grand âge, les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas toujours se rendre où elles le souhaiteraient.

Donner à tous la même possibilité de se déplacer, c'est la demande exprimée par de nombreuses propositions.

		<i>Programmation prévisionnelle</i> <i>(CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>		CT	MLT
Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques	47	Création d'une centrale de réservation et d'un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite	X		
	48	Renouvellement systématique de la flotte départementale par des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.	X		
	49	Soutien technique et financier aux projets de mise en accessibilité des arrêts de bus	X		
	50	Inciter les collectivités locales à l'élaboration d'un diagnostic sur l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite			X
	51	Etendre l'accès au service de transport à la demande à tous publics isolés notamment en zones rurales.			X

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

9. Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants

Parce que l'exclusion sociale est inacceptable, de nombreux Essonnais nous demandent de renforcer la solidarité envers les plus fragiles.

Droit aux ressources, au logement, à la santé, à l'accès à la connaissance et à la vie sociale des publics les plus démunis, telles sont les exigences.

			<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)	
			CT	MLT
Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants	52	Renforcer le plan départemental de lutte contre les exclusions et pour l'insertion	X	
	53	Généraliser les plates-formes de services publics regroupant différents services sociaux (communes, département, Etat)	X	
	54	Améliorer l'accueil du public et développer les services de proximité (crèches notamment) ; mettre en œuvre de la charte du travail social	X	
	55	Programme de réhabilitation des maisons départementales des solidarités et des centres départementaux de PMI		X

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

10. Economiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine

Nord fortement urbanisé et Sud plutôt rural, la diversité de l'Essonne est un atout qu'il convient de préserver. C'est ce que nous ont dit les Essonnais. Reconstruire la ville sur la ville, réfléchir au devenir des espaces ouverts, contrôler l'implantation de plates-formes logistiques, éviter le mitage du territoire en appelant à la maîtrise de construction de lotissements, conforter le commerce local, penser l'aménagement du territoire autour des moyens de transports existants ou programmés, les demandes concernant l'aménagement du territoire sont fortes. Ce que les Essonnais souhaitent : économiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine, mais pas au détriment de l'emploi et de la construction de logements. Et ils demandent à être consultés.

L'aménagement du territoire ne relève certes pas des compétences du Conseil général, mais il a le devoir de s'en soucier.

Poursuivre une réflexion globale, en concertation avec l'ensemble des acteurs, sur l'avenir du territoire essonnien sera une des priorités de l'Agenda 21 départemental.

		<i>Programmation prévisionnelle (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	CT	MLT
<i>Economiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine</i>	56	Etats généraux pour une contribution du département à la révision du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-France)	X	
	57	Etudier les conditions pour contenir le développement des plates-formes logistiques	X	
	58	Soutien à l'élaboration de projets de territoire en concertation avec la population et les collectivités territoriales	X	
	59	Soutien aux outils techniques (agences d'urbanisme, Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) qui contribuent à la mise en œuvre des principes du développement durable	X	
	60	Produire un document stratégique de planification, « Livre Blanc » de l'aménagement du territoire essonnien		X

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

11. Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement

Des transports partout, plus nombreux et plus rapides, telle est la demande particulièrement forte révélée par la phase de consultation. Répondre à ce désir de mobilité implique tout à la fois de nouvelles liaisons entre villes de l'Essonne, une meilleure interconnexion avec les départements voisins, une plus grande desserte de certains quartiers, mais également des transports plus fréquents et réguliers, aux horaires plus larges et notamment le soir et le week-end, ainsi qu'une véritable gestion des horaires et des correspondances pour réduire les temps de déplacement.

Tout ne pourra pas être réalisé en même temps. Des choix devront être faits. Et des priorités budgétaires dégagées.

Mais une chose est sûre : les transports en commun sont une priorité de l'Agenda 21 départemental.

			<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)	
			CT	MLT
<i>Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement</i>	61	Augmenter les fréquences et la qualité du service en semaine et le week-end sur les lignes du réseau départemental	X	
	62	Programmer de nouvelles lignes de bus (notamment Massy-Orly, Etampes-Evry, Val d'Yerres-Orly) et l'extension des lignes existantes vers les départements limitrophes	X	
	63	Elaboration d'un schéma départemental des déplacements.	X	
	64	Création d'un Conseil départemental et participatif des déplacements (associant les différentes collectivités concernées, les usagers et les transporteurs)	X	
	65	Améliorer la qualité du service aux voyageurs sur les lignes RER C et D	X	
	66	Mobilisation des Essonnais pour la réalisation par l'Etat de la tangentielle ferrée Sud Massy-Evry	X	
	67	Mettre en place, aux points d'arrêt et dans les bus du réseau départemental, une information en temps réel des voyageurs.	X	
	68	Ouvrir une 9ème ligne de bus départemental Val d'Yerres-Evry via Vigneux et Ris-Orangis	X	
	69	Création d'un bureau des temps		X
	70	Mise en cohérence des plans locaux de déplacement des agglomérations		X

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

12. Partager la voirie

Se déplacer en Essonne sans utiliser sa voiture ? Ce n'est pas toujours très facile aujourd'hui, comme nous l'ont confirmé de nombreux Essonnais. Et pourtant, avoir le choix de se déplacer en transport en commun, à pied ou en vélo est aussi un moyen de vivre en harmonie avec son environnement, de limiter la pollution et de renforcer la convivialité.

Partager la voirie pour favoriser les modes de transports collectifs et « doux » est une véritable attente des Essonnais autant qu'une nécessité.

		<i>Programmation prévisionnelle (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>		
		CT	MLT	
Partager la voirie	71	Un plan départemental des liaisons douces alternatives à la voiture	X	
	72	Entretien écologique des abords de la voirie départementale (alignements d'arbres, dépendances vertes, fauchage tardif)	X	
	73	Aménager partout où cela est nécessaire une voie réservée ou prioritaire aux bus sur les routes à 2X2 voies relevant de la compétence du Conseil Général de l'Essonne et favoriser ces aménagements sur les voiries non départementales		X
	74	Un schéma départemental d'aménagement de sites propres pour les transports en commun.		X
	75	Assurer une meilleure « multimodalité » (RER/ Tram/ Bus/ taxi/ Vélos/ Piétons) des transports, en cofinçant des parkings à vélos dans toutes les gares et des parkings de rabattement des voitures		X
	76	Développer l'implantation de services de mise à disposition de vélos dans les gares		X

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

13. Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable

La consultation l'a montré. Les Essonnais sont fiers de leur territoire et de ses richesses. Valoriser les atouts locaux, qu'ils soient économiques (haute technologie, agriculture et artisanat), environnementaux ou sociaux (main d'œuvre), est une priorité pour que notre mode de développement devienne durable. Aider au développement du « tourisme vert », de filières essonnaises de produits bio et de réseaux de commerce équitable, encourager l'artisanat, mais aussi inciter les entreprises à s'inscrire dans une démarche de développement durable, de nombreuses propositions ont visé à faire fructifier la richesse locale. Les Essonnais souhaitent également que cette richesse profite à tous et que chacun puisse avoir accès aux emplois créés : la question de la formation, de l'adaptation entre les emplois et les qualifications a été largement posée.

A terme, il s'agit bien de parvenir à favoriser un développement économique au service de l'emploi et qui valorise les atouts locaux.

		<i>Programmation prévisionnelle (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	CT	MLT
<i>Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable</i>	77	Favoriser l'insertion des publics jeunes en difficulté en déployant l'école de la deuxième chance sur l'ensemble du territoire au terme d'une première phase d'expérimentation	X	
	78	Développer les initiatives en faveur du commerce équitable	X	
	79	Soutenir l'action des entreprises et associations intermédiaires pour l'insertion professionnelle	X	
	80	Table ronde sur la formation professionnelle et continue en Essonne	X	
	81	Favoriser la transmission et la reprise d'activité des très petites entreprises	X	
	82	Favoriser l'émergence d'un pôle de recherche technologique sur les questions de l'environnement (énergies renouvelables, eau, traitement des déchets, lutte contre les nuisances sonores et olfactives)		X
	83	Inciter à l'essor du « tourisme vert » en aidant à structurer le pôle touristique régional Sud Essonne autour d'une offre créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement		X
	84	Aider l'artisanat en zone urbaine et rurale et développer les services de proximité aux personnes et aux entreprises		X
	85	Soutenir le développement et l'ancrage sur le territoire des PME-PMI en lien avec le Conseil régional d'Ile-de-France		X
	86	Favoriser la création d'une filière industrielle éco-environnementale (hôtel d'entreprise, pépinière dédiée, incubateur)		X

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

14. Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale

Limiter la production de gaz à effets de serre en réduisant notre consommation d'énergie et en recourant davantage aux énergies renouvelables : la demande des Essonnien est ambitieuse.

Car à terme, il s'agit de bien de développer des filières locales d'énergie renouvelable à partir de nos ressources : production et utilisation de biocarburants dans les transports en commun, production de biogaz, recours à l'énergie éolienne, solaire ou aux pompes à chaleur.

			<i>Programmation prévisionnelle</i> (<i>CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme</i>)	
			CT	MLT
<i>Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale</i>	87	Lancement d'un plan Energies renouvelables	X	
	88	Mise en place d'une démarche de Haute de qualité environnementale dans tous les chantiers de constructions départementales	X	
	89	Bonification des aides départementales pour les communes adoptant une démarche de Haute qualité environnementale	X	
	90	Etude des capacités de production de bio-carburants en Essonne et de la demande potentielle de cette énergie dans les transports collectifs		X
	91	Favoriser la mise en place de la Haute Qualité Environnementale dans les entreprises et zones économiques en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et la Chambre des métiers		X

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

15. Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement

L'Essonne agricole est le « poumon vert » de notre département. Et les Essonnais s'avèrent particulièrement soucieux de sa préservation.

Rapprocher les agriculteurs des Essonnais, éviter le grignotage des espaces agricoles mais en contrepartie développer une agriculture respectueuse de l'environnement, tel est le contrat que semblent vouloir passer les Essonnais avec le monde agricole.

			<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)	
			<i>CT</i>	<i>MLT</i>
<i>Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement</i>	92	Soutenir les démarches de maintien d'une agriculture périurbaine	X	
	93	Soutenir l'expérimentation des contrats d'agriculture durable (CAD)		X
	94	Inciter financièrement la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (MAE)		X
	95	Favoriser le développement de l'agriculture biologique et des filières de distribution essonniennes		X
	96	Créer un label essonnien de qualité, publier un guide des produits labellisés et promouvoir les espaces de vente de produits locaux		X

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

16. Préserver les espaces naturels et le patrimoine

Bois classés, espaces naturels sensibles ou zones humides, parcs naturels ou urbains, jardins ou monuments historiques, **le patrimoine essonnien est riche et multiforme.**

Source de respiration, il convient de le protéger et de le valoriser, à la campagne comme dans les villes.

<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)			CT	MLT
Préserver les espaces naturels et le patrimoine	97	Elargir la politique départementale d'acquisition et de valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS)	X	
	98	Assises nationales biennales des ENS	X	
	99	Schéma départemental des paysages remarquables, naturels ou bâtis		X
	100	Soutenir la création et la valorisation des espaces paysagers, des parcs urbains et des jardins familiaux		X

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

17. Reconquérir la qualité des rivières

Yerres, Orge, Juine ou leurs affluents, les rivières et la Seine parcourent notre territoire en le sculptant. En restaurer la qualité, les berges et en rendre accessibles les abords est une demande forte des Essonnais.

Quant à l'eau du robinet, les Essonnais veulent désormais pouvoir en contrôler la qualité et la transparence des prix.

			<i>Programmation prévisionnelle</i> <i>(CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	
			<i>CT</i>	<i>MLT</i>
17. Reconquérir la qualité des rivières	101	Définition d'une politique globale départementale de l'Eau à l'échelle des bassins versants	X	
	102	Rendre accessibles les berges de Seine et des rivières		X
	103	Mise en place d'un dispositif d'observation de la ressource en eau potable : qualité sanitaire, transparence des prix, audit sur la gestion des services d'exploitation		X

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

18. Prévenir la production et développer la valorisation des déchets

Chacun sait désormais que **trier ses déchets est un geste essentiel pour sauvegarder l'environnement**. Les Essonnais nous l'ont dit qui souhaitent la généralisation et le renforcement du tri partout.

Mais ils veulent désormais davantage : **prévenir la production de déchets à la source en luttant contre les emballages inutiles ou en produisant des objets durables et totalement recyclables, recycler, ressourcer davantage.**

<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)			<i>CT</i>	<i>MLT</i>
<i>Prévenir la production et développer la valorisation des déchets</i>	104	A partir du Plan départemental d'élimination des déchets, affirmation d'une politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets	X	
	105	Poursuivre la réflexion sur l'incinération des déchets et sur les modes de valorisation complémentaires en lien avec la région Ile-de-France		X
	106	Créer une première recyclerie-ressourcerie afin d'expérimenter ce concept		X
	107	Publication de conseils « futés » pour encourager l'échange et la réparation des objets		X

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

19. Innover pour des transports propres

Un « département pilote en matière de transport non polluant ». Cette proposition formulée par un Essonnien résume bien l'état d'esprit des demandes adressées au département.

Il s'agit d'innover pour « transporter propre ». Le pari est ambitieux mais doit être relevé.

		<i>Programmation prévisionnelle</i> <i>(CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>	<i>CT</i>	<i>MLT</i>
<i>Innover pour des transports propres</i>	108	Des bus propres sur le réseau de transports en commun du Conseil général	X	
	109	Bonification des subventions pour l'acquisition de véhicules propres par les collègues	X	
	110	Cofinancement de bus électriques dans les zones urbaines denses	X	
	111	Participation à la création d'une bourse d'échanges pour le co-voiturage		X
	112	Etude de faisabilité de batobus sur la Seine en partenariat avec les départements voisins		X
	113	Contribuer aux plans de déplacement des entreprises		X

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

20. Agir contre les nuisances sonores et les pollutions

Principale nuisance ressentie par les Essonniens : le bruit et notamment celui des avions. Application du couvre-feu à Orly, limitation du nombre des mouvements à 200 000 par an, l'engagement du Conseil général est clair sur cette question.

Mais le bruit ne se résume pas à cette seule nuisance. D'autres sources de bruit gênent, au quotidien, les Essonniens : trafic automobile sur les routes et autoroutes, trafic ferroviaire SNCF et RER, travaux, etc. C'est à ces causes multiples qu'il nous faut répondre.

		<i>Programmation prévisionnelle</i> <i>(CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)</i>		
		CT	MLT	
<i>Agir contre les nuisances sonores et les pollutions</i>	114	Vigilance et mobilisation pour le maintien du couvre-feu à Orly, le respect de l'arrêté ministériel fixant à 250 000 le nombre maximum de créneaux par an, en vue de la limitation du nombre de mouvements à 200 000 environ, et pour le respect de la réglementation sur les couloirs aériens	X	
	115	Organiser des Etats généraux du trafic aérien	X	
	116	Contribution au réseau BruitParif	X	
	117	Elaboration d'une cartographie/action du bruit en Essonne	X	

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

21. Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs

Si le risque zéro n'existe pas, il est cependant possible de développer la prévention, et lorsqu'il s'avère potentiellement irréversible, de faire agir le principe de précaution.

C'est le message que nous ont adressé les Essonnais : sur nombre de sources potentielles de pollution (sites industriels à risque, zones inondables, pollutions agricoles, pollutions olfactives), **il est désormais temps de disposer de sources d'information fiables et indépendantes permettant la prévention.**

<i>Programmation prévisionnelle</i> (CT : Court terme ; MLT : Moyen et long terme)			CT	MLT
Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs	118	Installation de la Commission d'information sur le site du CEA à Bruyères-le-Chatel et poursuite du travail d'animation des autres Commissions locales d'information (CLI) des sites sensibles	X	
	119	Information et sensibilisation, en lien avec les services de l'Etat, sur les risques naturels et industriels		X
	120	Cartographie du risque d'inondations en Essonne		X

4. MISE EN ŒUVRE – les principes

- Les éditions annuelles
- L'Observatoire participatif des engagements
- La Charte interne du Conseil général en faveur d'un développement durable et solidaire
- La mission du développement durable et solidaire

4.1. Les éditions annuelles

Véritable programme d'actions à court et long termes, l'Agenda 21 départemental est mis en œuvre en éditions annuelles. Cette organisation en « plan glissant » permet tout à la fois de fixer les orientations à long terme et les actions à court terme ; de se projeter dans l'avenir tout en répondant aux priorités écologiques, sociales et économiques.

La périodicité annuelle vise également à maintenir un rythme soutenu dans la mise en œuvre des engagements.

Chaque édition annuelle comporte une programmation de l'année à venir et un bilan de l'année précédente, qui permet d'en mesurer précisément les avancées. Cette évaluation annuelle instaure une culture de résultat dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental.

Une édition 2004 est donc associée à l'Agenda 21 départemental.

4.2. L'Observatoire participatif des engagements

L'Observatoire des engagements correspond à une volonté de renforcer la démocratie participative, complémentaire d'une démocratie représentative.

Il aura donc un fonctionnement participatif et pour missions principales le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 départemental, ainsi que l'animation du Débat public.

A ce jour, 250 Essonnais se sont inscrits pour participer aux travaux de l'Observatoire. A idée nouvelle, situation nouvelle, l'innovation pose la question du mode de fonctionnement de cette instance.

Plutôt que de fixer, a priori, un règlement intérieur, il est souhaitable d'en définir collectivement les « règles du jeu ».

Une première réunion de l'Observatoire, dès le 4^{ème} trimestre 2003, lancera une démarche d'assemblée constituante. Cette constituante aura pour tâche de définir les objectifs, les missions et l'organisation de l'Observatoire, dans le cadre fixé par le Conseil Général de l'Essonne.

4.3. La charte interne du Conseil général en faveur d'un développement durable et solidaire en Essonne

Le Département se veut collectivité « pilote » du développement durable. Cette ambition implique un changement de culture de l'institution et des pratiques des services départementaux. L'adoption d'une charte interne du Conseil Général de l'Essonne en faveur d'un développement durable et solidaire y répondra.

Cette charte permettra de préciser les modalités d'inscription des politiques publiques dans les objectifs du développement durable. Il s'agit de leur donner un sens concret et d'en proposer les repères ainsi que les méthodes de travail.

A partir des travaux et contributions internes, la première version sera soumise à l'Assemblée départementale au 2^{ème} trimestre 2004.

Le cahier des charges comporte trois volets :

- **Les critères et méthodes d'évaluation des politiques départementales.**

Il s'agit d'inscrire les politiques départementales dans les objectifs du développement durable, et d'en mesurer et évaluer les résultats.

- **Un référentiel des procédures pour rendre durable toutes les réalisations départementales.**

Il s'agit d'intégrer une démarche de haute qualité environnementale (HQE) et des modalités de participation dans les projets de construction et d'infrastructure sous maîtrise d'ouvrage départementale.

- **Un guide des bonnes pratiques de l'administration.**

Il s'agit de développer au niveau individuel et collectif des agents du Département une culture générale et comportementale compatible avec les objectifs du développement durable.

4.4. La mission du développement durable et solidaire

La mission instituée pour l'élaboration de l'Agenda 21 départemental est prorogée pour en assurer la mise en œuvre. Elle a pour objectifs de :

- coordonner la mise en œuvre des engagements de l'Agenda 21 départemental,
- mettre en place les outils d'évaluation de l'Agenda 21 départemental et les moyens de ses révisions futures,
- établir les rapports d'activité et les éditions annuelles,
- animer l'Observatoire participatif des engagements,
- faire vivre le Débat Public.

5. Agenda 21 départemental - **EDITION 2004**

- **Répondre à quatre priorités**

Améliorer les transports collectifs pour faciliter la vie quotidienne

Développer la démocratie participative

Renforcer les solidarités

Initier le changement pour un développement durable

- **Planification prévisionnelle pour 2004**

Première édition annuelle de l'Agenda 21 départemental, l'édition 2004 doit assurer l'articulation entre court et long termes. Elle s'organise donc autour de deux objectifs .

1 - Répondre à 4 priorités et lancer les actions à effet immédiat.

La consultation des Essonniens menée entre décembre 2002 et juin 2003 a fait ressortir un certain nombre d'attentes fortes, auxquelles il est décidé d'apporter une réponse rapide et décisive.

L'édition 2004 comprend ainsi quatre priorités :

- Améliorer les transports collectifs pour faciliter la vie quotidienne.
- Développer la démocratie participative.
- Renforcer les solidarités.
- Initier le changement pour un développement durable.

Ces priorités recouvrent des engagements identifiés et sont complétées par la mise en œuvre d'une série de mesures à effet immédiat.

2 - Poser les bases des éditions suivantes.

Il s'agit ici de préparer la réalisation de certains engagements dont la faisabilité demande à être précisée ; donc de lancer des analyses ou études complémentaires.

Cette phase vise à affiner le diagnostic des Essonniens réalisé pendant la consultation, afin de le compléter et d'y apporter la meilleure réponse.

Un bilan de l'ensemble des actions de cette édition sera établi avant la fin de l'année 2004.

5.1. Répondre à quatre priorités

5.1.1. Améliorer les transports collectifs pour faciliter la vie quotidienne.

Pour plus de 40% des Essonnien(ne)s, le problème des déplacements est une préoccupation majeure. Et ils nous ont dit comment faire : améliorer et renforcer les transports collectifs. Dès maintenant donc, le Conseil Général de l'Essonne doit améliorer les transports collectifs pour faciliter la vie quotidienne.

- | | |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 61 | Augmenter les fréquences et la qualité du service en semaine et le week-end sur les lignes du réseau départemental |
| 62 | Programmer de nouvelles lignes de bus (notamment Massy-Orly, Etampes-Evry, Val d'Yerres-Orly, et extension des lignes existantes vers les départements limitrophes) |
| 63 | Elaboration d'un schéma départemental des déplacements |
| 64 | Création d'un Conseil départemental et participatif des déplacements (associant les différentes collectivités concernées, les usagers et les transporteurs) |
| 65 | Améliorer la qualité du service aux voyageurs sur les lignes RER C et D |
| 66 | Mobilisation des Essonnien(ne)s pour la réalisation par l'Etat de la Tangentielle ferrée Sud |
| 110 | Cofinancement de bus électriques dans les zones urbaines denses |

5.1.2. Développer la démocratie participative.

Des débats particulièrement riches dans les forums, plus de 500 propositions rédigées dans les groupes de travail, complétés par quelques 3 500 questionnaires, plus de 400 personnes aux rencontres du développement durable du 14 juin, le succès de la phase de consultation l'a montré : les Essonnien(ne)s souhaitent s'investir pour décider de leur avenir commun. Et leurs contributions sont riches et denses.

L'orientation commune et partagée est de « faire ensemble ». **Développer la démocratie participative est donc la première des priorités de l'édition 2004 de l'agenda 21 départemental.** Elle passe notamment par la mise en œuvre de 3 engagements :

- | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Installation de l'Observatoire participatif des engagements |
| 2 | Création d'un Conseil départemental de la vie associative |
| 13 | Annexer à l'Agenda 21 départemental une charte interne en faveur du développement durable et solidaire |

5.1.3. Renforcer les solidarités.

La catastrophe sanitaire suite à la canicule de l'été 2003 l'a montré : lorsque la solidarité collective est réduite, les premières victimes sont les plus fragiles d'entre nous (et notamment les personnes âgées). Renforcer notre solidarité envers ces personnes est donc une priorité de l'Agenda 21 départemental.

Elle passe, dans l'édition 2004, par la mise en œuvre de 2 engagements structurants :

- | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 36 | Maintenir le droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) dans sa formulation initiale |
| 40 | Permettre le maintien à domicile en développant une offre de service adaptée (auxiliaires de vie) |
| 77 | Favoriser l'insertion des publics jeunes en difficulté en déployant l'école de la deuxième chance sur l'ensemble du territoire au terme d'une première phase d'expérimentation |

5.1.4. Initier le changement pour un développement durable.

Alors que les pics de pollution ont atteint un niveau record cet été, il est urgent d'agir pour l'avenir de notre planète. Les mesures locales ne pourront certes pas résoudre instantanément les changements

climatiques planétaires. Mais elles amorcent une prise de conscience de notre responsabilité collective et initient des changements profonds dans notre mode de développement.

L'édition 2004 comprend la mise en œuvre de mesures dans trois domaines :

- Agir pour la qualité de l'air.
- Economiser l'espace.
- Mieux protéger nos ressources.

Agir pour la qualité de l'air

71	Un plan départemental des liaisons douces alternatives à la voiture
87	Lancement d'un plan Energies, intégrant un plan Eolien
88	Mise en place d'une démarche de Haute de qualité environnementale dans tous les chantiers des constructions départementales
89	Bonification des aides départementales pour les communes adoptant une démarche de Haute qualité environnementale
14	Renouvellement progressif de la flotte départementale par des véhicules propres
108	Des bus propres sur le réseau de transports en commun du Conseil général
109	Bonification des subventions pour l'acquisition de véhicules propres par les collèges

Economiser l'espace

56	Etudier les conditions pour contenir le développement des plates-formes logistiques
57	Etats généraux pour une contribution du département à la révision du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-France)

Mieux protéger nos ressources

97	Elargir la politique départementale d'acquisition et de valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS)
101	Définition d'une politique globale départementale de l'Eau à l'échelle des bassins versants
104	A partir du Plan départemental d'élimination des déchets, affirmation d'une politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets

5.2. Planification prévisionnelle pour 2004

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X
	Mesure à effet immédiat	X
	Lancement des études	>

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
Développer une citoyenneté garante du développement durable				
1. Renforcer la démocratie participative	1	Installation de l'Observatoire participatif des engagements	X	1ère réunion de l'Observatoire (dernier trimestre 2003) : lancement d'une assemblée constituante - 2ème trimestre 2004 : installation officielle de l'Observatoire
	2	Création d'un Conseil départemental de la vie associative	X	Elaboration du cahier des charges en partenariat avec les acteurs de la vie associative, organisation de la structure, lancement de la première réunion
	3	Développer des processus de participation dans les projets départementaux	X	Mise en place des groupes de travail interne (fin 2003), évaluation des pratiques existantes, mise en place de nouvelles démarches de projet
	4	Mettre en place les outils de concertation pour définir chaque politique publique départementale	>	Lancement des études
	5	Construire un dispositif permanent de concertation et de participation de la jeunesse	>	Lancement des études, prises de contacts avec les organisations de la jeunesse, structuration du dispositif
	6	Créer un observatoire participatif de l'Environnement (réseau d'information, de surveillance et d'alerte sur la ressource en eau, les risques naturels et industriels et les cultures d'OGM)	>	Recensement des acteurs, mise en place d'une banque de données d'information, définition de l'observatoire
2. Développer une conscience éco-citoyenne	7	Un « Ecobus » pour les actions de sensibilisation et d'éducation des scolaires	X	Passation d'une convention avec l'association Jeunes pour la nature pour une mise en service du bus à la rentrée 2004
	8	Organisation d'un concours "Agenda 21" primant les meilleures réalisations dans 3 catégories : associations, entreprises et collectivités locales	X	Organisation du concours, lancement de l'appel à réalisation, mise en place du jury (année 2004)
	9	Rubrique mensuelle du développement durable dans le Journal de l'Essonne	X	Lancement de la rubrique dans le Journal de l'Essonne du mois de décembre 2003
	10	Construction sur le site Internet d'une rubrique et d'un forum consacrés au développement durable et à l'Agenda 21 départemental	X	Mise en service d'un forum de discussion (dernier trimestre 2003)
	11	Ouverture d'une maison départementale de l'environnement (lieu d'information et d'échange)	>	Domaine de Montauger : études diagnostics bâtiments et abords, chiffrage des travaux.

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
3. Devenir un Département pilote du développement durable	13	Annexer à l'Agenda 21 départemental une charte interne en faveur du développement durable et solidaire	X	Elaboration du cahier des charges (dernier trimestre 2003), mise en place des groupes de travail, rédaction d'une première version de la charte 2ème trimestre 2004, mise en place, 1ère évaluation du dispositif fin 2004
	14	Renouvellement progressif de la flotte départementale par des véhicules propres	X	Inclusion de clauses environnementales dans le marché de véhicules, démarches auprès des fournisseurs pour en accélérer la mise en place
	15	Définir des critères et une méthode d'évaluation des politiques départementales au regard des objectifs du développement durable	X	Production d'un cadre de références sur les principes, critères et indicateurs du DDS de chaque politique publique (2ème trimestre 2004)
	16	Rendre durables toutes les constructions et ouvrages départementaux en intégrant des critères HQE et de participation dans la conduite des projets	X	Production d'un référentiel et d'un guide de gestion et d'évaluation de projets adapté aux routes, collèges et autres bâtiments (2ème trimestre 2004)
	17	Adopter un "guide des bonnes pratiques" de l'administration	X	Adoption d'une version 1 du guide des bonnes pratiques (2ème trimestre 2004), mise en place de référents au sein des services départementaux, lancement des audits et premières évaluations
	18	Créer et former un réseau de correspondants du développement durable dans tous les services départementaux	X	Constitution d'un réseau de correspondants dans les directions sur la base du volontariat, mise en place de formations, développement des actions de sensibilisation
	19	Adoption d'une charte éthique des achats publics responsables	X	Vote d'une charte, participation à la constitution d'un réseau francilien de collectivités "éthiques", lancement des démarches auprès des fournisseurs (année 2004)
	20	Réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux	X	Réalisation d'un premier diagnostic énergétique sur les bâtiments départementaux
	21	Privilégier les bois écocertifiés dans les commandes et appels d'offres du Département	X	Adoption d'une délibération de principe sur l'achat de bois écocertifiés
	22	Intégrer le Département dans les réseaux d'acteurs du développement durable	X	Adhésions envisagées à : Comité 21, UNADEL, Observatoire international de la démocratie participative, association HQE, URB-AL, réseau des "500 villes pour le commerce équitable"
	23	Elaborer une charte de la coopération décentralisée en faveur d'un développement durable	X	Elaboration de la charte en partenariat avec d'autres collectivités, validation auprès des associations essonniennes
24	Soutien technique et financier aux démarches "Agenda 21" engagées par les collectivités locales de l'Essonne	X	Subvention aux démarches d'élaboration d'agendas 21, mise en place d'une cellule d'aide et de conseil	

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X
	Mesure à effet immédiat	X
	Lancement des études	>

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire				
4. Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'Habitat	25	Diagnostic de l'habitat et des besoins de logement en Essonne	X	Lancement de l'étude diagnostic.
	26	Accroître le soutien à la construction et à la réhabilitation des logements	X	Augmentation des subventions à la construction et à la réhabilitation
	27	Disposer d'un outil foncier pour diversifier l'offre de logement, la mixité sociale, le renouvellement urbain et faciliter les opérations d'aménagement et d'équipements	>	Etude des missions à confier à l'outil (observation du marché immobilier et foncier, recherche d'opportunités foncières, constitution de réserves foncières, opérations d'aménagement), définition du type d'outil, recherche de partenaires
	28	Définir avec les bailleurs sociaux une charte de qualité de l'architecture et de l'aménagement des espaces extérieurs	>	Concertation avec les bailleurs sociaux avec l'aide d'un prestataire, définition d'une charte de qualité (intégrant notamment des éléments de Haute qualité environnementale), mise en place d'une bonification financière pour les bailleurs respectant la charte
5. Créer du lien social	29	Soutien accru aux porteurs de projets intergénérationnels	X	Soutien aux projets des Comités locaux d'information et de coordination gérontologique, intégration de la dynamique intergénérationnelle dans le futur schéma des personnes âgées
	30	Ouvrir des lieux de rencontres et de réunions à Chamarande	X	Ouverture de salles de réunion, mise en œuvre de travaux, études pour la création d'une plate-forme de services en direction du monde associatif du Sud Essonne
	32	Création d'un centre de ressources pour appuyer les projets associatifs et citoyens	>	Organisation d'un colloque avec les acteurs de la vie associative, définition des rôles et missions du Conseil départemental et du centre de ressource de la vie associative.
	34	Diffusion culturelle dans les territoires du Sud du Département	>	Mise en place d'une première programmation artistique en 2004, étude de faisabilité d'un cinéma itinérant et d'un théâtre mobile
6. Mieux répondre aux besoins des personnes âgées	36	Maintenir le droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie des personnes âgées) dans sa formulation initiale	X	Proposer des mesures pour pallier les effets défavorables, pour la population essonnoise, des modifications législatives et réglementaires qui affectent l'A.P.A. Améliorer et compléter le dispositif APA. Mise en place d'une allocation de transition entre l'A.C.T.P. (Allocation compensatrice pour Tierce Personne) et l'A.P.A.
	37	Intensifier les actions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	X	Renforcement des sessions contre la maltraitance
	38	Créer des structures d'accueil de jour de proximité pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	X	Ouverture de 6 accueils de jour de 10 places chacun fin 2004
	39	Développement des plates-formes départementales de services d'aide à la personne	>	Soutien à la création de 3 plates-formes fin 2003 et de 2 plates-formes fin 2004, soit un total de 10 dans le département.

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
7. Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées	40	Permettre le maintien à domicile en développant une offre de service adaptée (auxiliaires de vie)	X	Analyse des besoins sur le territoire départemental : nombre de postes à créer, répartition, besoins en formation - Lancement d'une planification pluriannuelle de création de postes : 15 nouveaux postes d'auxiliaires de vie en 2004 et de 10 postes par an jusqu'en 2008 - Mise en place d'actions de communication, de valorisation du métier, et d'actions de formation.
	41	Plus une seule construction de bâtiments, d'équipements ou d'espaces publics, subventionnée par le département, qui ne prenne en compte l'accessibilité des personnes handicapées	X	Intégration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite comme condition nécessaire à l'obtention d'une subvention. Mise en place de moyens de contrôle.
	42	Ouverture d'une Maison départementale du handicap	>	Prise de décision par délibération en assemblée départementale fin 2003, lancement des études
	45	Plus un seul adulte handicapé sans structure d'accueil adaptée à horizon de 10 ans	>	Lancement de l'étude de programmation
8. Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques	47	Création d'une centrale de réservation et d'un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite	X	Ouverture d'un service de transport à la demande pour les personnes dépendantes
	48	Renouvellement systématique de la flotte départementale par des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.	X	Ouverture de la ligne 9 totalement accessible aux personnes handicapées (dernier trim 2003) et programmation de la mise en accessibilité des autres lignes départementales (année 2004)
	49	Soutien technique et financier aux projets de mise en accessibilité des arrêts de bus	X	Amélioration du dispositif existant, qui prend en compte les principaux arrêts, en traitant systématiquement l'ensemble d'un ligne. Prise en charge par le Département de la maîtrise d'ouvrage des travaux , à la demande des collectivités.
	50	Inciter les collectivités locales à l'élaboration d'un diagnostic sur l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite	>	Publication d'un guide pratique méthodologique, mise en place d'un soutien financier à l'aide au diagnostic
9. Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants	52	Renforcer le plan départemental de lutte contre les exclusions et pour l'insertion	X	Accroissement des possibilités d'hébergement d'urgence. Acquisitions de logements. Définition de nouvelles modalités d'accès aux dispositifs d'insertion. Conventionnement d'opérateurs pour accentuer la lutte contre l'illettrisme .
	53	Généraliser les plates-formes de services publics regroupant différents services sociaux (communes, département, Etat)	X	Développement de guichets uniques. Recherche de locaux adaptés .
	54	Améliorer l'accueil du public et développer les services de proximité (crèches notamment) ; mettre en œuvre de la charte du travail social	X	Mise en place d'un pôle d'accueil tout public dans une logique de guichet unique. Définition d'un cahier des charges des conditions matérielles d'accueil.
	55	Programme de réhabilitation des maisons départementales des solidarités et des centres départementaux de PMI	>	Globalisation des besoins dans un plan pluriannuel d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil et de travail dans les maisons départementales des solidarités

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X
	Mesure à effet immédiat	X
	Lancement des études	>

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
Promouvoir un développement raisonné pour être durable				
10. Economiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine	56	Etats généraux pour une contribution du département à la révision du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-France)	X	Lancement des études préparatoires, organisation des Etats généraux.
	57	Etudier les conditions pour contenir le développement des plates-formes logistiques	X	Réalisation de l'étude, préconisation d'actions.
	58	Soutien à l'élaboration de projets de territoire en concertation avec la population et les collectivités territoriales	X	Installation de deux projets de territoire (fin 2003)
	59	Soutien aux outils techniques (agences d'urbanisme, Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) qui contribuent à la mise en œuvre des principes du développement durable	X	Soutien financier au CAUE et à l'agence d'urbanisme Essonne-Seine-Orge
11. Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement	61	Augmenter les fréquences et la qualité du service en semaine et le week-end sur les lignes du réseau départemental	X	Identifier la demande d'extension des horaires, validation du scénario d'aménagement, mise en place des nouveaux horaires (1er trimestre 2004).
	62	Programmer de nouvelles lignes de bus (notamment Massy-Orly, Etampes-Evry, Val d'Yerres-Orly) et l'extension des lignes existantes vers les départements limitrophes	X	Inventaire des liaisons non assurées actuellement et analyse des causes. Sur cette base, révision du schéma directeur des lignes départementales et programmation pluriannuelle des nouvelles lignes. Mise en place d'une 10ème ligne départementale (septembre 2004).
	63	Elaboration d'un schéma départemental des déplacements.	X	Lancement des études.
	64	Création d'un Conseil départemental et participatif des déplacements (associant les différentes collectivités concernées, les usagers et les transporteurs)	X	1ère réunion du Comité départemental des transports (fin 2003) : redéfinition de ses missions et de son organisation (année 2004)
	65	Améliorer la qualité du service aux voyageurs sur les lignes RER C et D	X	Obtenir les financements pour améliorer le fonctionnement de ces lignes
	66	Mobilisation des Essonniens pour la réalisation par l'Etat de la tangentielle ferrée Sud Massy-Evry	X	Obtenir le financement au Contrat de plan Etat Région 2000-2006 de la Tangentielle
	67	Mettre en place, aux points d'arrêt et dans les bus du réseau départemental, une information en temps réel des voyageurs.	X	Réalisation de la première tranche d'équipements en 2004.
	68	Ouvrir une 9ème ligne de bus départemental Val d'Yerres-Evry via Vigneux et Ris-Orangis	X	Ouverture de la ligne (dernier trimestre 2003)
	69	Création d'un bureau des temps	>	Lancement des études.

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
12. Partager la voirie	71	Un plan départemental des liaisons douces alternatives à la voiture	X	Vote d'un Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD) dégageant des itinéraires et organisant un maillage du département, élaboration d'un guide de procédures pour les réalisations des aménagements cyclables (objectif : avoir des itinéraires continus, confortable et lisibles), programmation de l'aménagement de 35 itinéraires inscrits au SDDCD à l'horizon 2015.
	72	Entretien écologique des abords de la voirie départementale (alignements d'arbres, dépendances vertes, fauchage tardif)	X	Amélioration de l'entretien des dépendances vertes (aménagements paysagers bordant la voirie départementale, soit 25 000 arbres) : tailles raisonnées des sujets arborés (et non plus au lamier), tailles de restructuration des alignements en fonction de leur environnement, gestion programmée annuelle et pluriannuelle sur l'ensemble du patrimoine arboré.
	73	Aménager partout où cela est nécessaire une voie réservée ou prioritaire aux bus sur les routes à 2X2 voies relevant de la compétence du Conseil Général de l'Essonne et favoriser ces aménagements sur les voiries non départementales	>	Lancement des études
	74	Un schéma départemental d'aménagement de sites propres pour les transports en commun.	>	Lancement des études
13. Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable	77	Favoriser l'insertion des publics jeunes en difficulté en déployant l'école de la deuxième chance sur l'ensemble du territoire au terme d'une première phase d'expérimentation	X	Expérimentation d'une école de la deuxième chance : une deuxième promotion de l'Ecole de la 2 ^{ème} chance pour les jeunes en situation d'exclusion sera accueillie en 2004.
	78	Développer les initiatives en faveur du commerce équitable	X	Adhésion à la campagne Max Havelaar "500 villes s'engagent pour le Commerce équitable", développement des achats "équitables" par le Conseil général, mise en place de campagnes de sensibilisation
	79	Soutenir l'action des entreprises et associations intermédiaires pour l'insertion professionnelle	X	Abondement d'un fonds de dotations en lignes de trésorerie ou fonds propres pour accompagner la création ou le développement des entreprises et associations d'insertion.
	80	Table ronde sur la formation professionnelle et continue en Essonne	X	Organisation d'assises.
	81	Favoriser la transmission et la reprise d'activité des très petites entreprises	X	Cofinancement des actions des chambres consulaires et notamment la Chambre des Métiers
	82	Favoriser l'émergence d'un pôle de recherche technologique sur les questions de l'environnement (énergies renouvelables, eau, traitement des déchets, lutte contre les nuisances sonores et olfactives)	>	Lancement des études

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
14. Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale	87	Lancement d'un plan Energies renouvelables	X	Lancement d'un audit énergétique des 200 sites départementaux (2 volets : chauffage et électricité) - Lancement d'une étude énergétique globale sur le département pour envisager le passage aux énergies renouvelables, en partenariat avec l'ARENE et la Région Ile-de-France
	88	Mise en place d'une démarche de Haute de qualité environnementale dans tous les chantiers de constructions départementales	X	Définition d'un référentiel et d'une méthodologie pour la conduite de projets en Haute qualité environnementale ; mise en place expérimentale dans la maîtrise d'ouvrage des routes, collèges et autres bâtiments départementaux ; mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation ; production d'un guide de gestion
	89	Bonification des aides départementales pour les communes adoptant une démarche de Haute qualité environnementale	X	La bonification des aides comprend la majoration des taux de subvention et/ou la prise en compte des honoraires et dépenses annexes dans les Contrats avec les collectivités territoriales (contrats départementaux triennaux, contrats régionaux, contrats communautaires d'aménagement et de développement). Sa mise en place se fait en partenariat avec l'ADEME. Une évaluation du dispositif d'aide sera conduite dans l'année.
	90	Etude des capacités de production de bio-carburants en Essonne et de la demande potentielle de cette énergie dans les transports collectifs	>	Lancement de l'étude.
15. Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement	92	Soutenir les démarches de maintien d'une agriculture périurbaine	X	Colloque sur l'agriculture péri-urbaine en Essonne (décembre 2003)
	93	Soutenir l'expérimentation des contrats d'agriculture durable (CAD)	>	Lancement des études pour préconisations

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X
	Mesure à effet immédiat	X
	Lancement des études	>

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures				
16. Préserver les espaces naturels et le patrimoine	97	Elargir la politique départementale d'acquisition et de valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS)	X	Définition de nouvelles orientations pour 2005-2010 en matière d'acquisition, d'aménagement, de sensibilisation, de gestion du patrimoine naturel et en matière de partenariat.
	98	Assises nationales biennales des ENS	X	Organisation des assises biennales des ENS
	99	Schéma départemental des paysages remarquables, naturels ou bâtis	>	Lancement des études
17. Reconquérir la qualité des rivières	101	Définition d'une politique globale départementale de l'Eau à l'échelle des bassins versants	X	Définition d'une nouvelle politique départementale globale de l'eau à l'échelle des bassins versants comprenant 5 volets prioritaires : 1- la sécurisation de l'adduction d'une eau potable de qualité ; 2- la lutte contre les inondations ; 3- la mise en valeur des rivières et des milieux aquatiques ; 4- l'optimisation de la dépollution des eaux ; 5- la sensibilisation des Essonnais à la gestion de l'eau.
18. Prévenir la production et développer la valorisation des déchets	104	A partir du Plan départemental d'élimination des déchets, affirmation d'une politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets	X	Définition d'une nouvelle politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets comprenant des mesures à court et à long terme en conformité avec les préconisations du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (dernier trimestre 2003). Cette politique comprend 6 volets : 1- les mesures de prévention; 2- les collectes sélectives de déchets; 3- la mise en œuvre de la Redevance spéciale; 4- optimisation des modalités de transport, valorisation et élimination des DMA; 5- gestion des déchets en interne; 6- réhabilitation des décharges sauvages.
	105	Poursuivre la réflexion sur l'incinération des déchets et sur les modes de valorisation complémentaires en lien avec la région Ile-de-France	>	Lancement des études diagnostics sur les modes de traitement des déchets

Objectif	n°	Engagement	2004	Mesures
19. Innover pour des transports propres	108	Des bus propres sur le réseau de transports en commun du Conseil général	X	Renouvellement systématique des bus et cars du réseau départemental par des véhicules propres (GPL, GNV ou équipés de filtres à particules).
	109	Bonification des subventions pour l'acquisition de véhicules propres par les collèges	X	Prise en charge à 100% du coût d'achat de véhicules électriques, à 90% du prix d'acquisition de véhicules utilisant les énergies GPL, GNV ou équipés de filtres à particules).
	110	Cofinancement de bus électriques dans les zones urbaines denses	X	Révision de la délibération de principe sur le cofinancement des bus propres
	111	Participation à la création d'une bourse d'échanges pour le co-voiturage	>	Lancement des études, expérimentation d'une bourse au sein du Conseil général de l'Essonne
	112	Etude de faisabilité de batobus sur la Seine en partenariat avec les départements voisins	>	Lancement de l'étude
20. Agir contre les nuisances sonores et les pollutions	114	Vigilance et mobilisation pour le maintien du couvre-feu à Orly, le respect de l'arrêté ministériel fixant à 250 000 le nombre maximum de créneaux par an, en vue de la limitation du nombre de mouvements à 200 000 environ, et pour le respect de la réglementation sur les couloirs aériens	X	Mobilisation pour le respect de l'arrêté ministériel et le respect de la réglementation sur les couloirs aériens.
	115	Organiser des Etats généraux du trafic aérien	X	Etudes conjointes avec le Conseil général du Val de Marne (début 2004), organisation des Etats généraux (2ème trimestre 2004)
	116	Contribution au réseau BruitParif	X	Implantation de stations de mesure du bruit
	117	Elaboration d'une cartographie/action du bruit en Essonne	>	Lancement de l'étude cartographique
21. Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs	118	Installation de la Commission d'information sur le site du CEA à Bruyères-le-Chatel et poursuite du travail d'animation des autres Commissions locales d'information (CLI) des sites sensibles	X	Installation de la Commission d'information de Bruyères-le-Chatel.
	119	Information et sensibilisation, en lien avec les services de l'Etat, sur les risques naturels et industriels	>	Lancement des études